

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

PRESENTS : BACONNAIS Danièle - BERTHAUD Dominique - CRAVOTTA Marianne - DESCORMES Alain - FARE Patrick - GAUTHIER Benoit - LINOCIER Jean-Pierre - MEUNIER Raphaël - REBY Marie-Pierre – SEUX Philippe - TERRAY-CLEUX Roseline

ABSENTS EXCUSES : LEMOINE Catherine pouvoir à BERTHAUD Dominique
CHOMEL Cédric pouvoir à REBY Marie-Pierre
BOUCHERAND Christophe
BERTHIER Olivier

* * * * *

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre LINOCIER est désigné secrétaire de séance

* * * * *

D2017 04 17 – COMPTABILITE - VOTE DU BUDGET

La section de fonctionnement s'équilibre à	725 000.00 €
Dont	160 481.14 € d'excédent reporté.
Les dépenses réelles s'élèvent à	520 544.67 € auxquels s'ajoutent 204 455.33 € d'opération d'ordre.
Les recettes réelles s'élèvent à	552 159.71 € auxquels s'ajoutent 12 359.15 € d'opération d'ordre
Et	160 481.14 € de résultat reporté
Les recettes en impôts et taxes s'élèvent à	419 382.00 €.
Les recettes en dotations et participations s'élèvent à	60 246.00 €.
La section d'investissement s'équilibre à	836 912.00 €
Dont	194 630.29 € de déficit reporté;
Les dépenses réelles s'élèvent à	608 862.56 €
Dont	544 066.41 € de dépenses d'équipement (frais d'études et achat de terrain, de matériel et de mobilier, travaux de voirie, restes à réaliser etc.)
d'urbanisme,	
Dont	64 796.15 € de dépenses financières
Dont	42 000.00 € de remboursement
d'emprunts	
Les recettes réelles s'élèvent à	611 396.67 €
dont	314 860.66 € de recettes d'équipement (Subventions+emprunts) 296 536.01 € de recettes financières (Dotations diverses + excédents)
Et	225 515.33 € d'opérations d'ordre.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- **ADOpte** le budget 2017 tel qu'il est présenté.

D2017 04 18 – PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.8241-1 et L.8241-2

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif aux Emplois d'Avenir

Vu la circulaire ministérielle conjointe NOR N° RDFB1320120C du 30 juillet 2013 de la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du Ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social relative aux modalités de recrutement et de mise à disposition de jeunes en emplois d'avenir par les centres de gestion de la fonction publique territoriale

Vu la convention de coopération visant à promouvoir les Emplois d'Avenir signée entre l'Etat et le Centre de Gestion de la FPT 07

Le Maire expose :

- Considérant l'intégration de Vivarhône dans la nouvelle communauté d'agglomération « Annonay Rhône Agglo », la Commune de Saint-Désirat ne bénéficiant plus des heures de l'employé intercommunal de Vivarhône, il a été décidé de créer un emploi partagé entre les Communes de Champagne et Saint-Désirat
- Nos deux communes ont fait le choix d'un recrutement dans le cadre d'un Contrat d'Avenir permettant ainsi l'insertion professionnelle d'un jeune sans emploi remplissant les conditions pour en bénéficier
- Notre commune bénéficiera de 17 h 30 mn sur 35 h alors que la durée hebdomadaire afférente à l'emploi d'un jeune en Contrat d'Avenir est, sauf dérogations particulières de 35 h. Il convient par conséquent de prendre appui auprès du Centre de Gestion en application de la convention qu'il a signée avec l'Etat pour qu'il affecte à la Mairie de Saint-Désirat un jeune en contrat d'Avenir.
- La Commune de Champagne signera avec le Centre de Gestion une convention identique concernant le même emploi à mi-temps pour la même personne.
- Un planning sur 2 semaines a été établi en accord avec la Commune de Champagne. La première semaine l'agent travaillera 2 jours dans une commune et 3 jours dans l'autre et inversement la deuxième semaine.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer avec le Centre de Gestion de l'Ardèche une convention portant affectation d'un personnel recruté dans le cadre de la promotion des emplois d'avenir

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion

D2017 04 19 – URBANISME – INSTALLATION D'UN CITY-PARK SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

La Commune souhaite installer un city-park sur la parcelle AB 365 au-dessus du terrain de tennis

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

- **APPROUVE** l'installation d'un city-park sur la parcelle AB 365

INFO ET DIVERS :

- Le Conseil Municipal a informé la section de pétanque de la nécessité de reprise de l'ancienne caserne pour l'activité de la Commune et ses besoins en matière de rangement.
- Mutualisation des Equipements Sportifs : Un travail entre les communes de notre bassin de vie est engagé en vu du partage des frais de fonctionnement des équipements sportifs.
- Création d'un groupe de travail concernant la valorisation du patrimoine de la commune (Moulin, Cadran solaire, Four à chaux). Un contact a été pris avec Monsieur MISERY de la Communauté Annonay Rhône Agglo. Benoît GAUTHIER, Jean-Pierre LINOCIER, Patrick FARE, Danielle BACONNAIS, Roselyne TERRAY-CLEUX, Olivier BERTHIER constitueront ce groupe de travail.